



Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique

SNTRS-CGT - Local syndical CNRS - BP : 1335

2 avenue Einstein - 69609 Villeurbanne Cedex

Tel : 04 72 69 26 95 Mel : sntrscgtLyon@cnrs.fr

Permanence le lundi de 12 h 30 à 14 h

Compte-rendu syndical de la réunion C.R.F.P. (Commission Régionale de Formation Permanente) de la DR7 CNRS (Rhône-Auvergne) du 23 novembre 2015

Membres présents :

Bernadette PERICHON (Responsable R.H.) représentant Frédéric FAURE (D.R.) absenté, Stéphanie MAINARD (Adjointe RH), Liliane GOMMET (Conseillère Formation), Béatrice TOMBERLI (Conseillère Formation) pour la DR7

Jean-Baptiste LANGLOIS (SGEN-CFDT), Olivier FABREGUE (SNCS-FSU), Jean-Claude POMMIER (SNIRS-CGC), Philippe BILLOUX (SNPTES), Jacques LE BRUSQ (SNTRS-CGT), pour les représentants du personnel (R.P.)

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu CRFP du 17 juin 2015
- Chiffres PFU 2016
- Projets 2016 : RESEDA – BGCP – Appel d’offres Cycle MANAGEMENT
- COMUE
- Questions diverses

La Responsable R.H. B. PERRICHON introduit la réunion (le D.R F. FAURE retenu par d’autres obligations, n’assistera pas à la séance d’aujourd’hui. A sa demande, S. MAINARD représentera le SRH – Service des Ressources Humaines)

1. Le compte-rendu de la C.R.F.P. du 17-06-15 est approuvé par l’ensemble des membres présents
2. L. GOMMET, en s’appuyant sur un diaporama (à noter : adressé bien avant la séance, aux R.P. en particulier), présente et commente **les chiffres liés au(x) PFU pour l’année 2016**. C’est le seul document dont nous disposons pour la réunion (il est joint au présent C.R.).

Le S.N.T.R.S., tout en appréciant l’envoi dans le délai du document, ne peut que regretter l’aspect « organigramme » des 6 encarts transmis, sans autres commentaires descriptifs que ceux faits oralement en séance d’aujourd’hui ! Nous sommes réduits une fois de plus au rituel « jeu des questions - réponses » !

Parmi les éléments présentés et rapportés par L. GOMMET, on peut malgré tout retenir ou rappeler :

- Encart 1 : une note incitative concernant le plan de formation d’Unité et signé du D.R. fut adressée début juin 2015 aux D.U. et aux COFO. Concernant la raison de l’écart entre le nombre de PFU attendus (89) et celui connu à ce jour (71), on peut avoir une explication dès lors que l’on sait que si une Unité peut disposer de plusieurs COFO, d’autres n’en n’ont pas (10 Unités, semble-t-il) ! Les 80% de retours semblent donc être le seuil courant acceptable. Les besoins essentiels dans tous les domaines sont couverts.

Le S.N.T.R.S. à ce propos, s’interroge sur l’intitulé du domaine « management-qualité » (notre remarque : c’est d’avantage un concept industriel ?). On nous rétorque qu’il ne s’agit pas du management de la Qualité, mais de 2 thématiques juxtaposées : management ET qualité !

3. L. GOMMET poursuit sur la présentation des **projets pour 2016** : RESEDA (outil logiciel) et la GBCP (concept de gestion comptable), tous deux à mettre en place, avec formations des personnels à la clé.
 - Encart 2.1 : l’outil RESEDA vise à remplacer à terme LABINTEL. 4 formateurs internes RESEDA (rémunérés) sont retenus au niveau national. Les sessions de formation de 6 jours concernent d’ores et déjà Lyon et Clermont (binômes de formateurs : 1 SSI, 1 gestionnaire). La formation de gestionnaire d’Unité est démarré depuis juin 2015 (8 sessions, 73 agents formés). Enfin, 20 autres agents seront concernés dès début 2016 par les 2 sessions complémentaires.

Le S.N.T.R.S., au regard de ce déploiement, demande quel sera l'impact sur le budget formation. Réponse : il n'y en aura aucun sur le budget régional. Le bureau de formation bénéficie d'un droit de tirage sur une enveloppe nationale (notre réflexion : mais cette « enveloppe nationale », elle est prise sur quelle ressource ?).

Le S.N.T.R.S. insiste et demande à disposer d'un bilan sur le déploiement (information transmise toutefois : frais de mission de 800 € assuré par le bureau régional pour l'instant, et 1680 € tirés de l'enveloppe nationale à titre d'indemnités pour les formateurs internes)

- Encart 2.2 : la GBCP (Gestion Budgétaire et Comptable Publique) touchera tous les agents des services financiers et comptables dans sa mise en place (qui est une obligation dans la F.P.). Dès novembre 2015, les agents comptables secondaires et les adjoints sont concernés par le déploiement formation qui y est associé. Les formateurs internes sont à former sur décembre (120 au niveau national). Dès janvier 2016, les gestionnaires des Unités sont concernés.

Là encore, le S.N.T.R.S., au regard de ce second déploiement, s'interroge sur l'origine du financement à prévoir. Réponse : ce sont des crédits propres alloués via un soutien de l'Etat (idem pour l'Université). Il y a 2500 agents à former au total d'ici mi-février 2016 (pour la DR7 et ses Unités : 300 à 450 agents à former ???)

- Encart 2.3 : le cursus Management (3 lots ou cursus ciblés d'une durée de 6 ou 7 jours) est présenté par B. TOMBERLI. Le projet est porté par la DR7, en raison de la « lourdeur » au niveau national de ce type d'initiative. Ce sera un marché sur 4 années reconduit de façon tacite. L'appel d'offre, lancé en octobre 2015 par le bureau formation, a fait l'objet d'une vingtaine de propositions de prestataires par lot (les coûts s'étalent entre 980 €/jour et 3600 €/jour !). Il est précisé que seules les 3 « meilleures offres » seront auditionnées (c'est le service RH qui retiendra ou pas le prestataire de chaque lot).

Le S.N.T.R.S., au regard de ce projet « d'élites », s'interroge comme d'autres syndicats présents à la séance, sur le caractère régional de l'initiative de formation, et donc sur les critères ciblés de choix des prestataires. Réponse : une grille d'analyse (critères sélectifs) est élaborée avec le service des marchés. Les propositions retenues sont celles qui répondent le mieux à la problématique exposée (NDR doit-on comprendre : la « culture recherche publique » ?). Nous demandons à ce que le cahier des charges nous soit communiqué.

4. L'exposé se poursuit sur le **projet de mutualisation de la formation dans la cadre de la COMUE**. Son bureau a sollicité les directeurs généraux des services de l'Université de Lyon en vue d'identifier les thématiques où une mutualisation permettrait de développer « la qualité des services rendus aux usagers ». Le bureau de formation de la DR7 se joindra à une initiative réfléchie de Lyon 3 visant à la formation commune des agents techniques et administratifs des établissements membres de la COMUE.

- Encart 3 : Lyon 3 demeurera pilote pour l'instant (via Pascal BERNARD, directeur général des services). A la réunion du 3 septembre, il a été entériné que 3 formations feront l'objet d'une mutualisation (initiation à 3 logiciels, via la DR7). D'autres formations à venir sont annoncées : gestionnaire R.H. par les universités et l'ENS. Des cycles de formation en gestion de laboratoires, des A.P. en inter-labos sont aussi évoqués. On note par ailleurs que le CNRS est représenté au CAC (Conseil Académique de la COMUE) par son D.R. F. FAURE.

Le S.N.T.R.S., une fois encore, regrette l'absence d'information initiale au sein de la DR7. Nous demandons à ce que toute nouvelle information soit transmise à la C.R.F.P : texte de la convention quinquennale, les plans de formation, les niveaux de budgets CNRS engagés, voire les comptes-rendus des dernières réunions de septembre et novembre 2015...

5. Questions diverses

- Encart 4 : présentation d'un échéancier avec les dates attendues. Les éléments du bilan de l'année précédente ne parvient que vers fin avril. Le calendrier des séances C.R.F.P de la DR7 n'est toutefois pas communiqué.

L. GOMMET rappelle le calendrier de la campagne d'apprentissage à venir. Succédant la phase d'information auprès des Unités, mars est retenu pour les dépôts de dossiers et leur transmission au S.F.I.P. en fin de mois. En mai, la commission spécialisée valide les maîtres d'apprentissage associés aux candidatures.

A noter en dernier point : une session de formation COFO (sur 2 journées) est programmée pour avril 2016

B. PERICHON, responsable RH clôt la séance à 16h.15, après s'être assurée qu'il n'y a pas d'autres points d'information à transmettre aux représentants du personnel présents.